



PROCES VERBAL DE REUNION
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 01/09/2025

Le premier septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-cinq aout deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno SANSON, Maire.

Étaient présents : Bruno SANSON, Jacques CAPELLE, Arnaud ROULLAND, Quentin PEROL, Carole STEPANIAK, Marie-Madeleine LEMIERE, Thérèse LESEIGNEUR, Dominique, CHAPET Henri BOSSU,

Absences excusées : Ludovic CAPELLE,

Secrétaire de séance : Arnaud ROULLAND

Formant la majorité des membres en exercice, permettant d'atteindre le quorum nécessaire pour la tenue de la présente réunion.

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- Travaux église - convention avec la Fondation du patrimoine
- Travaux voirie - entrée du cimetière
- Travaux voirie - secteur le haut de la Lande
- Travaux chasses communales
- Travaux voirie - entrée de cimetière - demande de subvention - Communauté Agglomération Cotentin
- Pole de Proximité Ouest Cotentin - désignation des personnes suppléantes - groupes de travail
- Avenant convention Garderie - ALSH
- Création de poste - adjoint technique - temps annualisé - entretien ALSH / RPI
- Affaires diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal un avis pour le rajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Décision modificative – armoires – salle de conseil

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le rajout de ce point à l'ordre du jour de la présente réunion.

2025-36 Travaux église – Convention avec Fondation du patrimoine

Vu le sinistre enregistré sur le clocher de l'église de Sotteville,

Vu la nécessité d'obtenir des subventions pour financer les travaux à engager pour réparer ce sinistre.

Monsieur le Maire présente un projet de convention tripartite, entre nous, Commune de Sotteville, la Fondation du Patrimoine et l'Association Sotteville Patrimoine, relative aux modalités de collecte de dons pour sauvegarder ce patrimoine communal endommagé.

Après délibération, le conseil municipal, à huit votes pour et une abstention :

- Décide de valider la convention mentionnée ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

2025-37 Travaux entrée de cimetière – voirie – amélioration accessibilité

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes :

- Décide de valider le devis de l'entreprise SARL CHRISTOPHE HAMEL, basé à Grosville (Manche), pour des travaux de voirie et d'aménagement de l'entrée du cimetière pour un montant TTC de 8 186.40 euros.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

2025-38 Travaux canalisation – voirie – chemin du haut de la lande

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes :

- Décide de valider le devis de l'entreprise SARL CHRISTOPHE HAMEL, basé à Grosville (Manche), pour des travaux de voirie et de canalisation au niveau du chemin du haut de la lande pour un montant TTC de 1 836.00 euros.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

2025-39 Travaux voirie – chasses diverses

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes :

- Décide de valider le devis de l'entreprise SARL CHRISTOPHE HAMEL, basé à Grosville (Manche), pour des travaux de voirie au niveau des chasses communales « hameau salley » et « la croué » pour un montant TTC de 9 822.00 euros.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

2025-40 Travaux de voirie pour amélioration accessibilité de l'entrée du cimetière - demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Vu le projet d'amélioration de l'accessibilité de l'entrée du cimetière via des travaux de voirie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes :

- Décide de solliciter une subvention sous la forme d'un fond de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour ce projet.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

2025-41 Groupes de travail services communs – Pôle de Proximité Ouest Cotentin – Nomination de titulaires et de suppléants

Vu la nouvelle convention de services communs avec le Pôle de Proximité Ouest Cotentin via la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la nécessité d'effectuer la nomination de personnes titulaires et de suppléantes pour les différents groupes de travail et autres commissions,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes :

- Décide de valider les nominations des groupes de travail du service commun comme ci-dessous/
 - * Commission de Territoire du Service Commun : Jacques CAPELLE titulaire et Arnaud ROULLAND suppléant
 - * Groupe de travail « Scolaire et restauration scolaire » : Jacques CAPELLE titulaire et Bruno SANSON suppléant
 - * Groupe de travail « Restauration collective » : Jacques CAPELLE, titulaire et Arnaud ROULLAND suppléant
 - * Groupe de travail « Culture et école de musique » : Bruno SANSON titulaire et Carole STEPANIAK suppléante
 - * Groupe de travail « Petite enfance » : Thérèse LESEIGNEUR titulaire et Jacques CAPELLE suppléant
 - * Groupe de travail « Equipements sportifs et sécurité des baignades » : Quentin PEROL titulaire et Dominique CHAPET suppléant
 - * Groupe de travail « Fourrière » : Dominique CHAPET titulaire et Quentin PEROL suppléant
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

2025-42 Avenant 3 - Convention Garderie-ALSH 2023-2027

Vu la garderie périscolaire présente sur Sotteville, accueillant les enfants du RPI Ecole des trois villages, issus des communes de Sotteville Benoistville et Saint Christophe du Foc,

Vu la création d'un ALSH à partir de la rentrée 2023, validé par le conseil municipal en date du 09/06/2023 via la délibération 2023-24, avec attribution de la gestion de l'ALSH à l'association Canton Jeunes basée à Flamanville (Manche)

Vu l'attribution de la gestion de la garderie à compter de la rentrée 2023 à l'association Canton Jeunes basée à Flamanville (Manche), via la délibération 2023-23 en date du 09/06/2023.

Vue la délibération 2023-30 en date du 13/09/2023, validant la convention avec l'association Canton jeunes concernant les modalités juridiques et financières dans le cadre de la gestion de la Garderie et de l'ALSH

Vu la nécessité d'ajuster le nombre d'animateur en concordance avec la fréquentation de la garderie / ALSH, afin de maintenir une capacité d'accueil suffisante.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n°3 faisant suite à une augmentation des effectifs de la Garderie / ALSH et afin de respecter le nombre d'encadrant imposé par la réglementation du service départemental à la Jeunesse à l'engagement et aux sports. Cet avenant prend en compte une évolution budgétaire sur la garderie Périscolaire. Le coût supplémentaire lié à cet avenant restant à charge pour la collectivité est défini comme ci-après :

- 1 065 euros pour l'année 2025 (de septembre à décembre)
- 2 852 euros pour l'année 2026 (de janvier à décembre)
- 1 819 euros pour l'année 2027 (de janvier à juin).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le projet d'avenant n°3 mentionné ci-dessus relatif à l'ajustement du nombre d'animateur au niveau de la garderie, ainsi que les différentes modalités financières et juridiques mentionnées ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération

2025-43 Délibération portant création d'un poste d'agent technique territorial – entretien de locaux du RPI utilisés pour l'ALSH – année scolaire 2025-2026

Considérant les tâches à effectuer dans la commune concernant l'entretien des locaux du RPI pour les activités d'ALSH, le Maire propose la création d'un emploi permanent non complet afin de pouvoir recruter un agent technique territorial à raison d'un temps de travail annualisé de 4 heures 44 par semaine, du 01/09/2025 au 31/08/2026, renouvelable.

Considérant la nécessité de créer ce poste,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial comme mentionné ci-dessus
- Inscrit au budget les crédits nécessaires.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

2025-44 Décision modificative – armoires – salle de conseil municipal

Vu le Budget 2025,

Afin de permettre la prise en charge de l'achat de nouvelles armoires de rangement pour la salle de conseil municipal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT

- En diminution :

2156 – Matériel et outillage défense d'incendie– 2 240.00 €

- En augmentation :

2184 – Mobilier+ 2 240.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la décision modificative comme mentionnée ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération

Affaires diverses :

- Repas des aînés : point sur l'organisation de l'évènement prévu le samedi 15 novembre 2025
- Rentrée scolaire : point sur les effectifs du RPI de l'année scolaire 2025-2026
- Services communs : point sur les appels de fonds demandés aux communes par l'ex-Pôle de Proximité des Pieux, via la Communauté d'Agglomération du Cotentin, concernant notamment le bilan du service commun « voirie » 2019-2024. Une réunion a été organisée en ce sens le 30 juillet dernier sur la demande de la commune de Sotteville en présence du service comptable de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, marquée par une lecture différente entre chaque organisme sur les modalités de calcul des appels de fonds demandés et sur les dysfonctionnements observés au sein des services communs.
- Illuminations communales : installation prévue les samedis 29 novembre et /ou 6 décembre 2025 selon la météo et l'avancement des installations.
- Atelier technique : réflexion sur l'aménagement / déménagement potentiellement sur le terrain en contre-bas du RPI.
- Signalisation : point sur la signalisation suite à la refonte des adresses et des quelques difficultés temporaires de livraisons / distribution du courrier rencontrées.
- Élections : les prochaines élections municipales ont été fixées les 15 et 22 mars 2026.
- Entretien communal : point sur l'état de l'entretien technique de la commune.
- Cimetière : question posée sur les modalités de dispersion des cendres.
- Bibliothèque : Point sur le projet de mutualisation avec la bibliothèque scolaire et sur la convention avec la Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM), s'achevant le 31/12/2025. Un point a aussi été fait sur les activités des bénévoles œuvrant activement pour animer et assurer la continuité des services de la bibliothèque municipale.

FIN DE SEANCE 20h05

PROCES VERBAL POUR APPROBATION LORS DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

POUR SIGNATURE

SECRETAIRE DE SEANCE
A.ROULLAND

LE MAIRE
B.SANSON